CRAT

AVIS

Nos réf. : CRAT/15/AV.305
Le 25 juin 2015

Projet de prolongation du programme communal de développement rural de RAEREN

Brève description du projet

Demandeur :	La commune de Raeren
Brève description de la commune :	La commune, située au nord-est de la province de Liège, se compose de 3 villages et 13 hameaux. Elle compte environ 10.100 habitants dont 50% est d'origine étrangère (majoritairement des Allemands) pour une superficie estimée à 74 km².
Auteur du projet d'actualisation du PCDR :	WFG Ostbelgien
Organisme d'accompagnement :	WFG Ostbelgien
Projet demandé lors de la prochaine convention après prolongation :	Création d'un lieu de rencontre à (la Maison Trouet) et aménagement de ses abords
Date d'approbation par le Conseil communal:	12 mars 2015

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :	30 mars 2015
Référence légale :	Article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
Portée de l'avis :	Le projet de PCDR

1. PRÉAMBULE

Dans son avis du 3 décembre 2009 (réf : 09/CRAT A.905-OD), la CRAT a remis un avis favorable au projet de PCDR de Raeren sous réserve de limiter sa période de validité à 5 ans. Elle demandait, qu'avant l'échéance de ce terme, la commune représente devant elle un bilan de l'opération de développement rural, précisant les projets et actions réalisés, ainsi qu'un nouveau classement des priorités. Elle avait en effet constaté un manque de cohérence entre les objectifs et les projets et actions choisis. Elle avait également noté que tous les projets du lot 1, dont l'aménagement de la place Driesch demandé en 1ère convention-exécution, relevaient essentiellement d'aménagement d'espaces publics.

2. AVIS

La CRAT émet un avis défavorable sur le projet de prolongation du PCDR.

La CRAT estime que, sur base des informations reprises dans le projet et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, celle-ci n'a pas répondu globalement aux remarques formulées par la CRAT en 2009 et reformulées par la commune elle-même à la page 9 de son document. En ce sens, la CRAT doit constater que la commune n'a pas réalisé les tâches qu'elle s'était assignées.

Bien que peu de conventions aient été réalisées, la CRAT apprécie l'évaluation des projets en cours.

La CRAT relève que le processus de construction du projet de prolongation n'a pas été élaboré de manière suffisamment collégiale entre la commune et la CLDR. Des problèmes de communication entre celles-ci ont été relevés dans le document. La mise en place récente de réunions entre le Conseil communal et la CLDR semble constituer un levier d'amélioration de la qualité des relations entre ces deux instances.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural reste de qualité insuffisante. Malgré la présence d'extraits d'analyse AFOM, la stratégie perd sa force et sa pertinence par le manque de liens et de cohérence avec les autres parties du projet. Elle ne se base pas sur un diagnostic partagé, dynamique et prospectif et ne s'appuie pas suffisamment sur les forces et faiblesses du territoire ainsi que sur les ressources endogènes. Elle repose fortement sur les perceptions et la dynamique de la population locale.
La CRAT déplore que le projet de prolongation du PCDR n'ait pas élargi le panel des fiches-projets en ce qui concerne les thématiques de l'environnement, de l'agriculture, de la sylviculture et de l'économie. En ce sens, le projet n'apporte pas la transversalité nécessaire à un PCDR.

La CRAT apprécie la présentation orale des différents membres de la CLDR permettant de mesurer la pertinence de certains projets dont la maison multiservices à Eynatten (fiche-projet P 1.04).

En ce qui concerne les fiches-projets, la CRAT estime qu'elles restent de qualité insatisfaisante.

Elle constate que le projet de prolongation du PCDR ne présente pas une vision claire des priorités ainsi qu'une véritable actualisation des fiches-projets. Ces dernières étaient pour la plupart déjà présentes dans la version du PCDR de 2009.
Par ailleurs, la CRAT considère que les fiches-projets - à l'exception de celle relative à la maison multiservices - ne sont pas suffisamment finalisées et abouties (absence de schéma global, de budget, de photos…).

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président.